



## Comité de rédaction :

Spered Gwinevez

7 Place de la Mairie

29430 PLOUNEVEZ-LOCHRIST

## Contact :

speredgwinevez@orange.fr

06.18.43.73.82

## Recherches et rédaction :

Roger BOSSARD et

Guy DUCCELLIER

## Sommaire :

- De Keremma à la digue Michel, une belle épopée (5<sup>ème</sup> partie)
- Le manoir de Luzunnen (1<sup>ère</sup> partie)
- Toponymie

## Mémoire de Plounévez-Lochrist Spered Gwinevez

### De Keremma à la Digue Michel, une belle épopée (5<sup>ème</sup> partie)

#### La construction de la digue Michel et ses péripéties (1<sup>ère</sup> partie)

En 1844, un certain Monsieur Le Goaster, négociant à Tréguier <sup>(1)</sup> sollicita, en 1844, l'Etat pour acquérir le « lais de mer » <sup>(2)</sup> de Pont Pouloudou. Son but est de compléter les endiguements de Louis Rousseau et de Paul Testard en construisant une digue qui servirait également de voie de communication. Ce projet ne convainquit pas l'ingénieur des Ponts et Chaussées de l'arrondissement qui « n'a pas cru convenable de mettre à la charge de l'adjudicataire la création d'une route et qu'il suffisait de donner à la digue une largeur de 2,50 mètres ». Cette décision est à l'origine des conflits qui suivront. En effet la notion de largeur de 2,50 mètres sera inscrite dans le cahier de charges (article 11) <sup>(3)</sup> pour la cession à Camille Michel, acquéreur du « lais de Pont Pouloudou » en 1849 et sera sources de contestations de la part de la commune de Plouescat.

Le 24 mai 1849, Camille Michel, négociant et entrepreneur des travaux publics à Brest, obtient l'autorisation d'acquérir un « lais de mer » d'environ quarante-sept hectares entre le Kernic et Pont-Christ, lors d'une adjudication pour laquelle il fût le seul enchérisseur. <sup>(4)</sup> Il a comme projet la mise en valeur des terres dites de Pont Pouloudou, nom d'un hameau de Plounévez-Lochrist, après avoir protégé celles-ci par une digue.



La Digue Michel aujourd'hui.  
Prise vue Est-Ouest. Photo RB.

Camille Michel se mis au travail dès l'acquisition du "lais de mer". Mais c'était sans compter sur la population locale, qui par maires interposés, fit feu de tout bois pour nuire à l'entrepreneur qui perturbait des habitudes ancestrales. Autant le projet de Paul Testard s'est déroulé sans problème, autant celui de Camille Michel sera source de conflits pendant plusieurs années.

À suivre.

Roger Bossard

1) Lettre du 1<sup>er</sup> avril 1851. AD 29

2) Les lais (nom masculin) sont les terres nouvelles constituées par des alluvions que la mer dépose sur le littoral et que le plus haut flot ne recouvre plus.

3) Lettre du 1<sup>er</sup> avril 1851. AD 29

4) Au cœur, autour et au-delà de la Baie du Kernic. Paul Grijol. 1997.

Le manoir de Luzunnen (1<sup>ère</sup> partie)

## Descriptif de la charpente

Le manoir de Luzunnen est l'œuvre, dans les années 1420, de Salomon de Kergournadech († 1431) dont Les biographes écrivent qu'il fut chevalier vaillant et fort employé par le duc de Bretagne, Jean IV. Le logis, adopte aussi selon le plan tripartite, le concept ancien de salle basse sous charpente et chambres hautes au-dessus de deux pièces de service : la cuisine et le cellier.



L'édifice a gardé sa charpente à deux fermes du modèle à poinçon long, faux-entraits et liens de faîtage cintrés, qui couvre toujours la chambre haute d'origine.

Le décor polygonal se remarque sur les entrails et poinçons dont les pieds sont garnis d'épaulements et de moulures en congés.

Les pièces principales, arbalétriers, faux-entraits, jambes de force et contrefiches sont assemblées par tenons-mortaises et bloquées par des embrèvements de 2 à 3 centimètres qui s'alignent sur l'arc en plein cintre.

Notant cette charpente au sein du corpus des sites recensés, C. Olivier ajoute deux observations :

On remarque que les faux-entraits sont soulagés par des contrefiches courbes. Cette particularité esthétique ne se remarque que sur 11 sites dont 10 regroupés en Basse Bretagne et principalement dans le Finistère. La concentration de ce type de décor par ajustement des pièces cintrées autour du poinçon tend à démontrer une spécificité locale qui pourrait avoir perduré pendant tout le XV<sup>e</sup> siècle.



À suivre.

Guy Ducellier

## Toponymie

## Kerdivez, Kerdivez Huella

Vient de **Difezh** « inculte ». Se montre employé seul dans **Dives** et, associé au préfix Ker, dans **Kerdivès**, **Kerdévez**, ou, à Plounévez-Lochrist, dans **Kerdivez** : le « lieu inculte ».

On le retrouve aussi associé au superlatif Uhellañ, orthographié Huellan à Plounévez : le lieu inculte d'en haut (par rapport à l'autre Kerdivez).

## Sources :

Albert Deshayé. Dictionnaire des noms de lieux bretons. Le Chasse-Marée/Ar Men. 1999.

Roger Bossard. Recherches historiques et généalogiques.